

L'essentiel du conseil municipal du 04 décembre 2009

* **Démission de Nathalie François** : Suite à son déménagement, Nathalie a souhaité se retirer du Conseil Municipal. Nous la remercions pour le travail effectué en ce début de mandat et lui souhaitons bonne continuation.

* **Nos amis les bêtes** : Suite aux fréquentes plaintes d'habitants au sujet de chiens errants dans le village, une note a été adressée à la population pour rappeler les termes de la loi et faisant appel au civisme de chacun. Le Conseil Municipal après délibération décide que si les faits se prolongent, une convention sera passée avec le chenil/fourrière du Joli-Bois. Pour ce qui est des déjections et aboiements, le règlement sera appliqué.

Rappel : Concernant ces nuisances, un arrêté municipal existe depuis plusieurs années.

* **Contrat d'assurance** : Yves Henriot indique que Groupama est choisi pour continuer à assurer les biens de la commune ainsi que le tracteur, sa remorque et le conducteur pour un montant de **1 444.00 € par an** qui correspond à l'offre la moins disante.

* **Transports scolaires** : Patrick Fendler rappelle que le Syndicat Intercommunal chargé des transports scolaires a mis fin à ses compétences qui sont prises en charge par le Conseil Général. Reste à répartir les fonds. Ils seront reversés aux communes au prorata de la population, soit environ 3 € par habitant selon le vote majoritaire de l'assemblée. Il est proposé de reverser 50 % au Conseil Général pour compenser les mois à venir jusqu'à la fin de l'année ainsi que les frais liés aux élèves voyageant après avoir obtenu une dérogation de secteur. Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

* **Rapport du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)** : Christian Guirlinger résume le rapport du CIAS et fait part des diverses actions menées dans ce domaine : accueil, petite enfance, centre aéré, portage des repas, soins à domicile etc. ... Il est convenu de réaliser une information à destination des habitants afin de les sensibiliser aux diverses actions proposées.

* **Poteaux incendie vert ou rouge** : Dans la réglementation de la protection incendie, les poteaux incendie ne délivrant pas la quantité d'eau demandée, doivent être déposés (coût : 2 000 € l'unité) ou repeints en vert (coût : quelques euros l'unité). Les poteaux conformes sont peints en rouge et numérotés suivant le plan des pompiers.

* **Dotation de solidarité triennale** : les travaux d'isolation, de mise aux normes électriques et le remplacement des menuiseries extérieures sont achevés.

Embauche d'un employé communal : Dans son plan de relance, l'Etat propose un nouveau Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi Passerelle (CAEP).

Il s'agit d'embaucher pour une durée d'un an non renouvelable, une personne de 16 à 26 ans dont le coût est pris en charge à 90% par l'Etat.

Vu la charge de travail sur la commune et les avantages proposés dans ce contrat, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à signer une embauche. Les qualités de la personne recherchée seront la ponctualité, le sérieux, l'engagement et des connaissances dans le domaine de la maçonnerie.

* **Travaux de confort** : « Fini les toilettes au fond du jardin » M. le Maire propose au Conseil Municipal la création de toilettes à l'intérieur de la mairie.

Ce ne sera pas du luxe mais un grand pas en avant dans le XXI^{ème} siècle ...

Confort pour les employés, pour les élus mais aussi pour les visiteurs qui n'appréciaient pas spécialement cette particularité communale.

La proposition a été adoptée à l'unanimité. Ouf !

* **Plan d'Accessibilité Voirie et Espaces publics (PAVE)** : les communes doivent se conformer à la loi d'ici 2015. Aussi, nous allons établir un dossier d'accessibilité handicapés sur l'ensemble du village. Il est prévu dès 2010 de traiter les accès handicapés de nos bâtiments publics : rampe d'accès à la mairie, à l'église avec création d'une porte latérale et suppression de la marche à l'entrée du cimetière.

Les consultations sont en cours.

* **Info** : Suite aux changements d'adresses à venir, les plaques de rues et numéros de maisons vont être commandés. Si vous n'avez jamais reçu votre numéro de maison par la commune et que vous en désirez un, faites en la demande au secrétariat de la mairie avant le **22.12.2009**. Il est rappelé que les personnes n'ayant pas leur numéro de maison visible depuis la voie publique ne pourront pas réclamer en cas de mauvaise distribution du courrier.

A VOS AGENDAS :

Toute la population est invitée aux vœux du Maire et à l'accueil des nouveaux arrivants le **09 janvier 2010 à 17h30**.

Fête du sapin : la date reste à définir (mi-janvier) ; garder vos sapins qui seront brûlés ce jour-là.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 29 janvier 2010 à 20h00